

**Le pouvoir de l'humanité**

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



**FR**

**CD/19/XX**

**Original : anglais**

**Pour information**

## **CONSEIL DES DÉLÉGUÉS**

### **DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève (Suisse)

8 décembre 2019

#### **Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial**

**Document de référence**

**Document établi par le Groupe de travail du Projet du Mouvement sur les réponses à  
apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial  
découlant des conflits armés, des catastrophes naturelles et autres situations  
d'urgence (MOMENT)**

Genève, juillet 2019

## Résumé

Le présent document de référence a pour but de fournir au Conseil des Délégués les informations contextuelles nécessaires pour appuyer l'adoption de la résolution consacrée à la Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

La résolution du Conseil des Délégués de 2017 intitulée « Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial » demandait que soit formulée une Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial pour adoption au Conseil des Délégués de 2019, jetant ainsi les bases de l'élaboration de cette Politique.

La non-satisfaction des vastes besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial a des conséquences humaines, sociales et économiques lourdes et durables. Ces besoins ne sont pas satisfaits pour différentes raisons, dont la forte stigmatisation de la santé mentale, l'absence de protection des personnes touchées, l'accès limité aux services, le manque de capacité du personnel professionnel, et les ressources et la priorité insuffisantes accordées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Répondre aux besoins dans ce domaine est un élément central des objectifs généraux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), qui sont de prévenir et d'alléger les souffrances des hommes, de protéger la vie, la santé et la dignité, et de promouvoir la santé et le bien-être des personnes, des familles et des communautés. Les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence sont particulièrement préoccupants. Le Mouvement reconnaît l'urgente nécessité d'intensifier les efforts pour répondre à ces besoins.

La Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial a pour objectif d'améliorer l'action du Mouvement en fournissant à ses composantes des orientations générales sur les moyens d'apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des réponses plus intégrées et holistiques, mieux harmonisées et davantage adaptées au contexte, dans le respect de leurs capacités et de leur mandat respectifs et complémentaires.

Il est recommandé que le Conseil des Délégués :

- I. adopte la Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et demande à toutes les composantes du Mouvement de mettre en œuvre cette Politique et de la transposer dans les efforts qu'elles déploient pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ;
- II. appelle les composantes du Mouvement à poursuivre leurs efforts visant à augmenter les ressources allouées à la résolution de ce problème humanitaire, en vue de renforcer les capacités et les moyens collectifs du Mouvement de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ;
- III. demande au CICR et à la Fédération internationale d'assurer le suivi et de prendre note des progrès réalisés, dont les enseignements tirés et les défis relevés, et de faire rapport sur la mise en œuvre de la Politique du Mouvement au Conseil des Délégués de 2021.

### 1) Introduction

La non-satisfaction des vastes besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial a des conséquences humaines, sociales et économiques lourdes et durables.

Ces besoins ne sont pas satisfaits pour différentes raisons, dont la forte stigmatisation de la santé mentale, l'absence de protection des personnes touchées, l'accès limité aux services, le manque de capacité du personnel professionnel, et les ressources et la priorité insuffisantes accordées aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Tout en reconnaissant les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial qui existent dans toute communauté et toute société dans le monde et les importants efforts menés par ses différentes composantes pour y répondre, le Mouvement accorde une importance particulière aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, y compris ceux qu'entraîne la migration. Les situations d'urgence exacerbent les vulnérabilités existantes et engendrent des défis sur le plan de la protection qui sont susceptibles d'accroître les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans un contexte donné. Dans les conflits armés, les catastrophes naturelles et les autres situations d'urgence, les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dépassent de loin les capacités d'intervention. Les cas de troubles mentaux ont tendance à doubler au lendemain de situations d'urgence. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime qu'après un conflit, plus d'une personne sur cinq développe des troubles mentaux. Même lorsqu'il existe des services de santé mentale, ceux-ci sont généralement limités. Les praticiens en mesure de fournir une gamme complète et efficace de services de santé mentale sont très peu nombreux. Selon l'OMS, dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, où se produisent la majorité des conflits armés et des autres situations d'urgence, trois quarts des personnes souffrant de troubles mentaux graves ne reçoivent aucun traitement. Les volontaires et le personnel sont souvent atteints dans la réalisation de leurs tâches, car ils sont exposés à des expériences traumatisantes, à des pertes et à la dévastation, aux blessures et à la mort en répondant aux besoins des personnes touchées par les conflits armés, les catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence. En outre, ils travaillent souvent de longues heures dans des conditions extrêmement difficiles.

Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial est un élément central des objectifs généraux du Mouvement, qui sont de prévenir et d'alléger les souffrances des hommes, de protéger la vie, la santé et la dignité, et de promouvoir la santé et le bien-être des personnes et des communautés. Chaque jour, les volontaires et le personnel viennent en aide aux personnes et aux communautés en leur apportant un soutien psychologique et psychosocial, en promouvant les mécanismes d'adaptation individuels et communautaires existants, en renforçant la résilience des personnes et, si nécessaire, en les orientant vers des services de santé mentale ou en leur fournissant des services de ce type.

Reconnaissant l'urgente nécessité d'intensifier les efforts pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, le Mouvement est déterminé à améliorer les réponses apportées à ces besoins dans le monde.

## **2) Contexte (description des activités menées dans le passé et état actuel de la mise en œuvre)**

Le présent document de référence a pour but de fournir au Conseil des Délégués les informations contextuelles nécessaires pour appuyer l'adoption de la résolution consacrée à la Politique du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

En 2017, le Conseil des Délégués a adopté la résolution 7 intitulée « Répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial » ; il s'agit de la première décision prise à l'échelle du Mouvement qui est exclusivement consacrée aux besoins en matière de

santé mentale et de soutien psychosocial. Dans cette résolution, le Conseil des Délégués exprime sa profonde préoccupation devant les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial qui résultent des conflits armés, des catastrophes naturelles et d'autres situations d'urgence, y compris ceux qu'entraîne la migration, et reconnaît l'urgente nécessité d'intensifier les efforts pour y répondre. Bien que l'accent soit clairement mis sur les besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des personnes touchées par un conflit armé ou par d'autres situations d'urgence, la résolution 7 reconnaît également la vaste gamme de services et de programmes que fournissent les Sociétés nationales dans le domaine de la santé mentale et du soutien psychosocial, dont ceux qui visent à répondre aux besoins résultant de situations comme la marginalisation, l'isolement et l'extrême pauvreté. En 2017, les Sociétés nationales, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont été priés de répondre spécifiquement aux besoins des volontaires et des membres du personnel en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

En outre, il a été demandé au Mouvement de formuler une politique relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial, qui prenne appui sur des approches communes et contribue à l'harmonisation des différentes réponses du Mouvement, et qui soit élaborée de façon concertée, avec la participation active des Sociétés nationales, de la Fédération internationale et du CICR. Cette Politique du Mouvement sera soumise pour adoption au Conseil des Délégués de 2019.

La Politique du Mouvement soumise pour adoption par le biais de la présente résolution est le fruit d'un processus d'élaboration inclusif à l'appui duquel la Fédération internationale, le CICR, la Croix-Rouge danoise et la Croix-Rouge suédoise ont lancé le Projet du Mouvement sur les réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial découlant des conflits armés, des catastrophes naturelles et autres situations d'urgence (MOMENT). Un groupe de travail composé de spécialistes techniques issus du Secrétariat de la Fédération internationale, du Centre de référence de la Fédération internationale pour le soutien psychosocial, du CICR et de Sociétés nationales et un groupe de référence du Mouvement réunissant plus de 25 Sociétés nationales ont pris part à ce processus.

### **3) Analyse**

La résolution consacrée à la Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial met en évidence la décision formelle du Mouvement d'adopter cette Politique.

La Politique doit fournir aux composantes du Mouvement des orientations générales sur les moyens d'apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial des réponses plus intégrées et holistiques, mieux harmonisées et davantage adaptées au contexte, dans le respect de leurs capacités et de leur mandat respectifs. Elle définit les positions, les normes et les obligations minimales qui régissent les réponses que le Mouvement apporte aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial dans le cadre d'un continuum de soins. Elle contribuera à renforcer encore la cohérence et la collaboration au sein du Mouvement et, de ce fait, la capacité de ce dernier d'influencer les politiques mondiales consacrées à cette question. Cela permettra à terme d'améliorer les activités de prévention, d'assistance et de protection menées auprès des personnes touchées dans le monde et de renforcer les soins et le soutien apportés au personnel et aux volontaires. Cette Politique contribuera ainsi à renforcer les capacités et les moyens collectifs du Mouvement de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

La Politique reconnaît que répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial est un élément central des objectifs généraux du Mouvement, qui sont de prévenir et d'alléger les souffrances des hommes, de protéger la vie, la santé et la dignité, et de promouvoir la santé et le bien-être des personnes, des familles et des communautés. La réalisation de ces objectifs doit passer par la fourniture d'une assistance et d'un soutien adaptés au contexte ; la mise en place d'activités visant à promouvoir la santé mentale et le bien-être psychosocial ; la protection des personnes ; et le renforcement des cadres normatif, institutionnel et éthique nécessaires à la protection des personnes ainsi qu'à la prévention, à la réduction et à la prise en charge des besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

La Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial remplace la Politique de la Fédération internationale relative au soutien psychologique (2003).

#### **4) Incidence sur le plan des ressources**

L'adoption de cette Politique doit permettre au Mouvement de renforcer les efforts collectifs visant à répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Elle pourrait avoir une incidence sur les ressources de certaines composantes du Mouvement, en fonction de leurs programmes, de leurs activités et de leurs ressources humaines consacrés à cette question. La Politique du Mouvement prévoit que toutes les composantes du Mouvement fournissent des services de base en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ; le cas échéant, ces services peuvent soit constituer un domaine d'action autonome, soit être intégrés dans l'ensemble des services et des programmes humanitaires qu'elles proposent. Elle dispose également que les composantes du Mouvement doivent pouvoir compter sur des membres du personnel, des volontaires et/ou des membres des communautés formés à la fourniture de services de santé mentale et de soutien psychosocial.

La présente résolution réitère par ailleurs l'appel du Conseil de Délégués de 2017 à augmenter les ressources allouées à la résolution de ce problème humanitaire, en vue de renforcer les capacités et les moyens collectifs du Mouvement de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial.

#### **5) Mise en œuvre, suivi et compte rendu au Conseil des Délégués et/ou à la Conférence internationale**

Le succès de cette Politique dépendra de sa mise en œuvre effective et cohérente par les composantes du Mouvement. Toutes les composantes du Mouvement devront mettre en œuvre cette Politique et la transposer dans les efforts qu'elles déploient pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial. Elles devront également transposer cette Politique dans les efforts menés aux côtés ou à l'appui d'autres composantes pour répondre à ces besoins. Le CICR et la Fédération internationale sont priés d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique du Mouvement et de faire rapport au Conseil des Délégués de 2021.

#### **6) Conclusion et recommandations**

Il est recommandé que le Conseil des Délégués :

- I. adopte la Politique du Mouvement relative aux réponses à apporter aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et demande à toutes les

composantes du Mouvement de mettre en œuvre cette Politique et de la transposer dans les efforts qu'elles déploient pour répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ;

II. appelle les composantes du Mouvement à poursuivre leurs efforts visant à augmenter les ressources allouées à la résolution de ce problème humanitaire, en vue de renforcer les capacités et les moyens collectifs du Mouvement de répondre aux besoins en matière de santé mentale et de soutien psychosocial ;

III. demande au CICR et à la Fédération internationale d'assurer le suivi et de prendre note des progrès réalisés, dont les enseignements tirés et les défis relevés, et de faire rapport sur la mise en œuvre de la Politique du Mouvement au Conseil des Délégués de 2021.